

Image not found or type unknown



## Suite a une erreur d'un notaire, il nous réclame beaucoup d'argen

Par **marjorie409**, le **22/05/2008** à **13:04**

mon conjoint est l'héritier d'une maison. le notaire a réclamé près de 40000€ pour la succession et après encaissement du chèque bancaire, le fisc a vu une erreur du notaire de 12000€. le notaire réclame donc 12000€ en plus mais mon conjoint ne peut plus effectuer d'empreinte. doit il payer les 12000 euros alors qu'il peut prouver que c'est le notaire qui a fait l'erreur?

Par **Visiteur**, le **24/05/2008** à **00:03**

Bonsoir,  
Ces 12.000€ sont-ils dûs aux impôts ou au notaire ?  
Pouvez vous être plus claire sur cette erreur ?

Par **marjorie409**, le **24/05/2008** à **12:53**

ils sont dus aux impôts.  
c'est 1 erreur du notaire sur le calcul des droits.  
confirmés par les impôts avec la déclaration de succession

Par **Visiteur**, le **25/05/2008 à 12:55**

Bonjour,  
Essayez d'aller régler le problème directement aux impôts, vous pouvez solliciter un échelonnement moyenement intérêts légaux.

Bien cordialement

Par **marjorie409**, le **25/05/2008 à 13:13**

mon conjoint gagne à peine plus de 1000 € par mois et avec l'emprunt nous devons faire face à des difficultés financières. et n'ayant pas d'emploi c'est un salaire pour trois car nous avons un enfant. si on doit ajouter cette dépense en plus nous risquons de tomber en surendettement. Y a-t-il une autre solution?

Par **Visiteur**, le **26/05/2008 à 21:02**

Aucune, désolé, mais je renouvelle mon conseil, il faut aller au service des impôts qui a fait le redressement, pour en discuter avec eux.

Par **Visiteur**, le **26/05/2008 à 21:03**

Je ne pense pas, sauf si ce redressement est contestable!  
Mais je renouvelle mon conseil, il faut aller au service des impôts qui en est à l'origine, pour en discuter avec eux.

Si aucun arrangement n'est possible et que vous ne voulez pas vendre la maison, il n'y a que la solution du travail pour vous, de la réduction des frais du ménage (voiture, téléphones, internet...) pendant quelques temps.

Bon courage